



Commission des Arbitres

Réunion du mardi 26 novembre 2024 à Mons en Baroeul

Présidence : Olivier WILLEQUET

Secrétaire : Bénédicte GUFFROY

Présents : Mmes Marie-Hélène DUMONT - Bénédicte GUFFROY et Ludivine MORTAIGNE

MM. Mohamed et Yahia BELMOKHTARI, Djamel BOUFIME, Franck DELELIS, Gauthier FOURNIER, Frédéric HAQUETTE, Zakaria ID LAMAALAM, Jean-Louis JURAS, Philippe MALESIEUX, Ludovic PERRON, Bruno PLESSIET, Jean-François REUFF, Arnaud VANDERZWAEN, Stéphane WALRAEVE, Olivier WILLEQUET et Jean ZUNQUIN

Excusés : MM. Laurent DEBRUYNE et Corentin NEFT La

réunion commence par les auditions d'arbitres convoqués.

1^{er} cas : l'arbitre auditionné était délégué de terrain lors d'un match de la saison 2023/2024 et a tenu des propos contraires à sa fonction d'arbitre vis-à-vis de son collègue qui officiait au centre.

Cette personne, arbitre depuis moins de 2 saisons a été sanctionnée d'une lourde suspension par la commission de discipline du District des Flandres, et confirmée en appel, reconnaît les faits, n'a pas encore validé sa licence d'arbitre et se pose la question de continuer. La CDA confirme que son attitude envers notre collègue est intolérable et incompatible avec la fonction d'arbitre officiel de District des Flandres.

Le président insiste que ce genre de phénomènes devenant trop courant et en totale contradiction avec les attentes de la CDA et du District des Flandres. Beaucoup d'arbitres veulent exercer d'autres fonctions dans le football, ce qui est leur droit fondamental et important pour le bon fonctionnement des matchs de football. Toutefois, **ils doivent se rappeler qu'ils sont arbitres et se doivent d'être exemplaires en ne critiquant JAMAIS ouvertement leurs collègues.**

La CDA décide donc de transmettre le dossier au comité directeur pour demander sa radiation en application de l'article 38 du Statut de l'Arbitrage et de l'annexe 2 du règlement intérieur selon le motif « attitude inappropriée à la fonction d'arbitre officiel ».

2^e cas : suite à un courrier reçu par un club concernant l'absence de l'arbitre qui s'était engagé pour un match amical, la CDA passe à l'ordre du jour mais rappelle à tous que pour participer à un match amical et/ou un tournoi, il faut :

- Que celui-ci soit homologué par le district ou la ligue
- Faire la demande auprès de son désignateur
- Etablir une feuille de match papier

3^e cas : arbitre « agressé » par un collègue avant un match. La CDA lui apporte tout son soutien et suite aux explications données, bien qu'il reconnaisse son erreur d'avoir arrêté le match, la CDA n'excuse en rien l'attitude du collègue qui n'est pas venu à son audition.

La CDA décide donc de ne pas désigner cet arbitre fautif dans l'attente de l'instruction. Cet arbitre n'a participé à aucun séminaire et il est donc logiquement non désignable en application du règlement intérieur.

4^e cas : arbitre convoquée pour un match de coupe avec une erreur dans le nombre de tirs au but. L'arbitre s'étant excusée le jour même, elle est suspendue pour 1 mois en application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage et de l'annexe 2 du règlement intérieur selon le motif « Faute technique avec réserve ayant une incidence ».

5^e cas : un arbitre a été suspendu 5 ans en tant qu'éducateur par la ligue à la suite d'un match amical de juin 2024.

Cet arbitre est automatiquement suspendu en application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage et de l'annexe 2 du règlement intérieur selon le motif « Arbitre ayant été suspendu officiellement lors d'une rencontre par une commission de discipline District/Ligue entraîne aucune désignation jusqu'à la fin de ladite sanction »

La CDA ne peut que conseiller à celui-ci de faire appel à la Fédération afin de prouver son innocence devant ces faits graves et incompatibles à la fonction d'arbitre officiel ».

6^e cas : lors d'un match futsal niveau Ligue, l'arbitre est arrivé en retard et sans son sifflet. Il a donc arbitré avec une chasuble. De plus, lors de la demande d'explication, il n'a pas eu la bonne attitude envers Damien Vasse ; le désignateur futsal Ligue, à qui la CDA apporte son plus grand soutien.

Cet arbitre reconnaît les faits et n'accepte pas qu'on lui reproche les faits et avoue se poser la question de continuer d'arbitrer. Le président lui rappelle que ses erreurs montrent une très mauvaise image de l'arbitrage du District des Flandres.

Il lui rappelle que la fonction d'arbitre du District des Flandres demande de respecter les principes fondamentaux dus à celle-ci. La CDA décide de le suspendre pour 3 mois en application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage et de l'annexe 2 du règlement intérieur selon motif « attitude inappropriée à la fonction d'arbitre officiel ».

La CDA espère que cette période de repos lui permettra de retrouver sa motivation et son envie d'arbitrer en respectant les consignes.

Informations du Président

- La CDA présente ses condoléances à Rémi BONNAY pour le décès de son beau-père.
- Le Président informe les membres qu'il a discuté avec les présidents des districts Côte d'Opale et Artois concernant les échanges d'arbitres entre les districts. Il demandera de mettre ce point au programme de la prochaine CRA qui aura lieu le 16 décembre.
- Le Président informe les membres qu'il a été interpellé par des dirigeants du Futsal sur les désignations sur des matchs de niveau Ligue, lors de l'AG des clubs du district des Flandres et aussi d'une demande d'arbitres officiels de notre CTD Mathilde LEBON pour des matchs Fem Futsal Seniors et U16F. Des explications orales ont été données aux clubs toutefois, il attend toujours leur mail pour leur confirmer ces dires. Il espère que l'on pourra désigner des arbitres futsal et des candidats futsal sur ces matchs de championnats féminins.
- Suite au mail reçu de l'USL Dunkerque qui souhaite défrayer les arbitres par virement, la CDA refuse que les arbitres transmettent leur RIB. Un mail leur sera envoyé pour les prévenir.
- Suite au mail reçu de J.S. LILLE WAZEMMES pour la demande d'un arbitre suspendu pour une durée de 2 ans fermes, venant de récupérer 5 points et voulant réintégrer le corp arbitral, cet arbitre sera convoqué lors de la prochaine CDA.

Pôle Administratif

*Arrivée de : Sofiane BELLACHE du district de Paris
Lahcene BOUROUGAA du district de la Somme

Pôle Technique

Franck DELELIS souhaite devenir AAD2 : La CDA décide de l'affecter dans cette catégorie.

Un test physique de rattrapage s'est déroulé le 17 novembre à Armentières. 6 arbitres inscrits ne sont pas venus et non excusés.

Environ 40 arbitres seniors n'ont participé à aucun séminaire. La CDA décide donc de les remettre à la disposition de leur club et un mail leur sera envoyé avec copie au club concerné en application de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage et du règlement intérieur selon motif « non-participation au séminaire de rentrée et de rattrapage ».

Le test physique étant obligatoire pour les D1 et AAD1, ils auront la possibilité de le passer lors de la FIA à La Chapelle d'Armentières le 3 décembre ou lors du stage D1-D2 et AAD1 du 18 janvier à Bourbourg.

Il est rappelé que c'est aux arbitres qui ne sont pas en conformité avec leur situation de se mettre en rapport avec le secrétariat pour confirmer leur participation et non l'inverse. La CDA les a déjà assez informés.

Mail reçu de Lucas VANTOMME pour devenir observateur chez les jeunes. La CDA va lui proposer de commencer avec les candidats.

Pôle Jeunes

Notre responsable jeunes nous alerte sur les trop nombreuses indisponibilités de nos JAD. La CDA leur demande un plus grand investissement et leur rappelle de mieux anticiper leurs absences qui peuvent être justifiées par des raisons valables.

« Beaucoup de Jeunes indispos, sanctionnés ce qui rend les choses compliquées

=> Pour le WE dernier :

- effectif théorique début de saison : environ 150
- une trentaine de démissions ce qui laisse une vingtaine d'arbitres qui n'ont répondu à aucun de nos mails
- effectif de licences JAD validées : 103
- sur les 103 arbitres seulement 92 désignables, soit 11 qui n'ont toujours pas validé leur licence souvent parce qu'ils n'ont pas fait leur dossier médical
- sur les 92 désignables, 7 sont suspendus conformément au RI de la CDA pour des manquements administratifs (2 ne seront plus désignés, absence de rapports disciplinaires)
- sur les 92 restants : 32 sont totalement indispos, reste donc 60 JAD désignables
- sur les 60 restants, 27 sont partiellement indisponibles (ils ont arbitré soit le samedi soit le dimanche).
- 3 JAD se sont désistés dans la semaine

Il faut ajouter à cela les seniors qui se désistent, ne comprennent pas qu'ils servent à combler les trous et que cela peut amener une désignation le vendredi après-midi, ...



Commission des Arbitres

Réunion du mardi 26 novembre 2024 à Mons en Baroeul

=> Pour le week-end à venir : Les désignations sont quasi terminées, reste les 18FR2 (n'ayant pas la possibilité d'intervenir). Les observateurs et accompagnateurs devraient être placés mercredi.

29 JAD totalement indispo - 27 JAD partiellement indispos - 3 arbitres suspendus déjà et 2 ne seront plus désignés

=> Pour les observations pas de retard dans l'avancée.

Un léger retard dans les retours aux arbitres

=> Comme proposé par Gauthier, la CDA va envoyer un mail précisant aux arbitres ci-dessous avec copie à leurs clubs qu'ils sont remis à disposition de ces derniers puisqu'ils n'ont participé à aucun séminaire ni rattrapage :

ARAAF Aymane – BAH Mathis – BARTOLI Matthieu – BEAURAIN Djulian (Cdt) – BERRADA Ayad (Cdt) – DABO SALIM Diakhabi (Cdt) – DEBURCK Gaston (Cdt) – DENAES Simon – FOFANA Abdoulaye Bea – GRUSON Teddy (Cdt) – GUSATTO Lily (Cdte) – LLORENS Théo – PETIT Antoine (Cdt) – RIZKI Ismaël – ROUSSEL Emma (Cdte) – SOUCHET Orkun – VENDEVILLE Eliott (Cdt).

=> Démission de Faghel Liam (LOSC), de Witte Dylan (Gravelines US)

=> Transfert de Raymond Emilien (Bourbourg SC).

=> 1 rassemblement a eu lieu le samedi 26 octobre sur les installations de Lille Moulins Carrel. 24 jeunes réunis. Séances physiques dans la bonne humeur où les participants ont tout donné. Fin sur un moment de convivialité. Action symbolique en soutien à octobre rose. Remerciements au club de Lille Moulins Carrel pour le prêt des installations.

=> Un prochain rassemblement devrait avoir lieu en décembre, axé sur l'administratif.

=> Gauthier espère pouvoir lancer les référents avant la fin de l'année civile.

Pôle Futsal

- Mohamed évoque le problème de trouver une salle pour organiser le séminaire et le rattrapage. Il explique qu'au début il organisait plusieurs rattrapages, mais dorénavant 1 seul aura lieu.
- Une grande campagne de recrutement va être lancée en collaboration avec notre CDFA Zakaria ID LAMAALEM et les pôles « Jeune » et « féminins »
- La prochaine formation futsal se déroulera les 7 – 8 et 15 décembre à Villeneuve d'Ascq.

Pôle FIA

- Une nouvelle FIA a débuté à La Chapelle d'Armentières ce samedi, mais les candidats n'ont pas pu avoir les livres et sifflets.

Pôle Féminin

- Ludivine a organisé un suivi au cas par cas des jeunes arbitres féminines.
- Pour le stage du 1^{er} novembre à Amiens, elle déplore les 3 désistements tardifs.
- Par rapport à la demande du président sur le suivi terrain, elle demande de voir si on peut adapter les désignations avec Gauthier. La CDA va expérimenter un mode spécifique à discuter entre les pôles « Jeunes » et « Féminins ».

Développement et Fidélisation

- Jean ZUNQUIN explique qu'il a participé aux Journées de l'Arbitrage à La Gorgue avec Jean-Louis et Zakaria le 13 novembre.
- Zakaria indique que le taux de renouvellement des licences arbitres est le plus important dans le District des Flandres.
- Effectif d'arbitres dans le District des Flandres stable : 425 arbitres au 07/10
- Plus de 30 nouveaux arbitres à la suite des deux premières FIA dans les Flandres
- Taux de renouvellement des arbitres le plus important de la région.
- Formation Arbitres Club à Mons et à Socx (Formation Initiale pour les nouveaux (2x4 heures et Recyclage : 4 heures)
- 27 nouveaux arbitres club et 18 arbitres club ont suivi le recyclage
- Poursuite des sensibilisations à l'arbitrage dans les clubs et dans les sections sportives qui ont sollicité Zakaria.
- Mise en place d'un questionnaire concernant la pratique Futsal à destination de tous les arbitres toutes catégories confondues en vue de la FIF à V-Ascq courant décembre 2024.



Tour de table

- Jean-Louis JURAS évoque l'impression que donne le fait de voir 8 gendarmes ainsi que la BAC pour un match district.
- Bruno PLESSIET : cas d'un arbitre JAD insolent vis-à-vis de lui. Cet arbitre sera convoqué lors de la prochaine CDA.
- Stéphane WALRAEVE : les défraiements des observateurs sont à jour. Il remarque que de plus en plus d'arbitres critiquent les collègues.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Juridique du District des Flandres dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Fin de la réunion à 22h30.

Prochaine réunion : sur convocation

La Secrétaire de séance,
B. GUFFROY

Le Président,
O. WILLEQUET